



Activation de la ligne de financement en fonds propres (OCA)

CYBERGUN, acteur mondial du tir de loisirs, annonce avoir procédé, le 10 novembre, à l'émission d'une tranche d'Obligations convertibles en actions (OCA) dans le cadre du contrat autorisé par l'Assemblée générale du 12 septembre 2016.

Pour mémoire, cette émission est destinée à compléter les financements de l'entreprise et permettrait une levée de fonds potentielle maximum de 3 M€.

Hugo BRUGIERE, Vice-Président et Directeur Général de CYBERGUN, déclare : « *Le premier tirage, selon les termes du contrat, aurait dû être de 250 KEUR mais nous avons souhaité limiter la dilution tout en répondant à un besoin immédiat de trésorerie. C'est la raison pour laquelle nous avons finalement décidé de tirer 100 KEUR.* »

Le fonds d'investissement YA II CD, LTD a ainsi acquis 10 OCA. Les OCA ont une valeur nominale de 10.000 € chacune et sont souscrites à 97,5% du pair. Elles ne portent pas d'intérêt et ont une maturité de 9 mois à compter de leur émission.

Les OCA pourront être converties en actions à la demande de leur porteur, à tout moment, selon la parité de conversion déterminée par la formule ci-après :

$$N = Vn / P$$

« **N** » correspondant au nombre d'actions ordinaires nouvelles Cybergun à émettre sur conversion d'une OCA ;

« **Vn** » correspondant à la créance obligataire que l'OCA représente (valeur nominale d'une OCA), à laquelle viendront s'ajouter, le cas échéant, les intérêts correspondants ;

« **P** » correspondant à 90% du plus bas des dix (10) cours quotidiens moyens pondérés par les volumes de l'action Cybergun (tels que publiés par Bloomberg) précédant immédiatement la date de demande de conversion de l'OCA concernée, étant précisé que (i) les jours de bourse au cours desquels le porteur d'OCA concerné aura vendu des actions Cybergun seront exclus de la période de dix (10) jours de bourse susvisée et que (ii) P ne pourra être inférieur à la valeur nominale d'une action Cybergun.

L'incidence théorique future de la conversion de la totalité des OCA sur la situation de l'actionnaire est présentée dans le tableau ci-dessous :

	Participation de l'actionnaire (en %)	
	Base non diluée	Base diluée ¹
Avant émission	1,00%	0,92%
Après émission de la totalité des actions résultant de la conversion de l'intégralité des OCA	0,74%	0,70%

Les caractéristiques détaillées des valeurs mobilières émises dans le cadre de ce financement sont disponibles sur le site internet de la société à l'adresse www.cybergun.com (Infos Société / Investisseurs / Infos réglementées).

Recevez gratuitement toute l'information financière de Cybergun par e-mail en vous inscrivant sur :
www.cybergun.com

A propos de Cybergun : www.cybergun.com

Cybergun est un acteur mondial du tir de loisir, qualifié « Entreprise Innovante » par Bpifrance. Lors de son exercice clos au 31 mars 2016, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 41,3 MEUR. Les titres Cybergun sont éligibles aux FCPI, au PEA et au PEA-PME.

Action Cybergun : FR0004031839 – ALCYB - Obligation Cybergun : FR0010945725 – CYBO

Contacts :

ACTUS finance & communication

Relations Investisseurs : Jérôme Fabreguettes-Leib au +33 1 53 67 36 78

Relations Presse : Nicolas Bouchez au +33 1 53 67 36 74

ATOUT CAPITAL

Listing Sponsor : Rodolphe Ossola au +33 1 56 69 61 86

Découvrez l'univers des produits Cybergun :

www.facebook.com/cybergun

www.youtube.com/user/MrCybergun

¹ La base diluée tient compte des actions nouvelles qui pourraient être créées en cas d'exercice intégral des instruments donnant accès au capital actuellement en circulation (BSA A et BSA B).